

# PROVINCE de QUÉBEC

Municipalité de  
Saint-Adelphe

---

Aux Contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Directrice générale adjointe de la susdite municipalité,  
QUE :-

### PROJET DE RÈGLEMENT 2022-326

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le projet de règlement 2022-326 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Ce projet de règlement a été adopté à une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle de l'âge d'or de l'hôtel de ville, le deuxième jour de mai 2022.

L'original de ce projet de règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture.

Avis de motion le 2 mai 2022.

Adoption du projet de règlement le 2 mai 2022.

DONNÉ à SAINT-ADELPHE, ce 18<sup>e</sup> jour de mai 2022.

*Caroline Moreau*

Caroline Moreau, Directrice générale adjointe

---

### CERTIFICAT de PUBLICATION

(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, résidant à St-Adelphe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le dix-huitième jour de mai 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-huitième jour de mai 2022.

Signé: *Caroline Moreau*

Caroline Moreau, Directrice générale adjointe